Image not found or type unknown

Achat voiture d'occasion - Kit de remplacement de roue de secours

Par **bob2947**, le **03/02/2022** à **13:20**

Bonjour,

Toujours dans le même genre que ma précédente question :

https://www.legavox.fr/forum/routier/code-de-la-route/achat-voiture-occasion-triangle-signalisation_147097_1.htm

La voiture (la même) est vendue avec des pneus runflat.
Par contre, il n'y a aucun accesoire de vendu avec, c'est à dire pas de roue de secours (mais ça je peux comprendre) mais surtout pas de démonte roue, ni de gonfleur sur prise allume-cigare, pas de crochet d'attelage....

Ma question : est-il (le vendeur) dans son droit puisque pneus runflat, ou bien doit-il fournir avec un démonte pneus avec kit de gonflage ?

Merci d'avance.

PS : Désolé, mais première fois que j'achète une voiture sans roue de secours et sans rien...

Par **janus2fr**, le **03/02/2022** à **13:40**

Bonjour,

De nombreuses marques n'équipent plus leur véhicule de roue de secours ni d'outils en cas de crevaison. A la place, elles mettent en place un service d'assistance censé intervenir en moins d'une heure en cas de crevaison.

Par **bob2947**, le **03/02/2022** à **19:24**

Certes, je sais que cela se fait de plus en plus et c'est certainement valable pour les voitures neuves (service d'assistance), mais qu'en est-il d'achat en occasion ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés